



REGLEMENT JEU CONCOURS INTER-ECOLES

Trophées UEM Energy Kid's 2011- 2012

COUPON DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS INTER-ÉCOLES

(à retourner à UEM **et** par courrier à votre Inspection de circonscription avant le **21/10/11 minuit**)

Coordonnées UEM :

- par email : marketing@uem-metz.fr

- par fax : 03.87.31.34.25

- par courrier : UEM Division Marketing Trophées UEM Energy Kid's 2011-2012, 2 Place du Pontiffroy
– BP 20129 – 57014 METZ Cedex 01

Classe :

Établissement :

Adresse :

.....

Nombre d'élèves :

Nom du professeur :

Téléphone :

Email :



Règlement jeu concours

1 ARTICLE 1 - OBJET DU PRIX

En partenariat avec l'Inspection Académique de la Moselle, UEM et énergem, 2 place du Pontiffroy 57014 Metz cedex 01, organisent la deuxième édition du concours : Trophées UEM Energy Kid's 2011- 2012, sur le développement durable, qui se déroulera du 03 novembre 2011 au 04 avril 2012 inclus. Le thème de ce concours porte sur : l'environnement, le développement durable, et les économies d'énergie.

2 ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes les classes de CM1 et CM2 de la Moselle. Plusieurs classes par établissement peuvent participer à ce concours. Chaque classe devra mentionner dans son dossier d'inscription les noms et adresses de leur école. Le dossier n'excèdera pas 6 affiches et sera accompagné d'une fiche de synthèse résumant en quelques lignes les créations proposées.

3 ARTICLE 3 – INSCRIPTION AU CONCOURS

3.1 DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le bulletin d'inscription est disponible à la fin de ce règlement, ainsi qu'en PJ, en téléchargement sur le site internet : <http://www.uem-metz.fr>, et sur demande à UEM.

La date limite de clôture pour le dépôt des candidatures est fixée au **21/10/2011** minuit inclus :

- par email : marketing@uem-metz.fr
- par fax : 03.87.31.34.25
- par courrier : UEM Division Marketing Trophées UEM Energy Kid's 2011-2012, 2 place du Pontiffroy – BP 20129 – 57014 METZ Cedex 01

et également par courrier à votre Inspection de circonscription.

La candidature devient effective à réception du formulaire d'inscription. Tout dossier incomplet sera écarté de la sélection.

Toute candidature doit transiter par l'Inspection de Circonscription pour avis de l'IEN.

3.2 DEPOT DES EPREUVES

Le concours sera ouvert du 03/11/2011 au 04/04/2012 minuit.

Les épreuves sont à renvoyer à l'adresse suivante :

UEM Division Marketing Trophées UEM Energy Kid's 2011-2012, 2 place du Pontiffroy – BP 20129 – 57014 METZ Cedex 01.

Pendant le déroulement du concours, les candidats pourront, s'ils le souhaitent, demander des informations complémentaires à UEM par téléphone au : 03.87.34.39.70 ou par e-mail à : marketing@uem-metz.fr.

4 ARTICLE 4 – PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours consiste en la création d'affiches format 50cm x 60cm, sur le thème de l'environnement, le développement durable et les économies d'énergie.

Il n'y a aucune contrainte en matière de création, toutes les méthodes sont autorisées : collage, dessin, peinture... Seul le plagia d'œuvres existantes et la contrefaçon d'œuvres de l'esprit, marques, dessins et modèles ne sont pas admis. La présence d'une contrefaçon dans un dossier sera éliminatoire. Toutefois, UEM ne saurait être responsable vis-à-vis des tiers de la présence d'une contrefaçon au sein d'un dossier, le candidat demeurant seul responsable.

Chaque classe se verra remettre un lot de 6 feuilles de papier pour la réalisation de leurs créations (envoi postal aux frais d'UEM). Chaque classe peut produire jusqu'à 6 créations pour la participation au concours. L'évaluation portera sur l'ensemble des créations de la classe.

5 ARTICLE 5 - DOTATION

Les lauréats se verront attribuer des dotations de la part des partenaires du concours.

1er Prix	2ème Prix	3ème Prix	4ème Prix
Une journée thématique Energie / Environnement au Relais des Etangs de Languimberg (semaine 25)	25 ouvrages pour la bibliothèque de l'école (thématiques énergie, environnement)	3x11 exemplaires des livres <i>l'Energie, les Déchets</i> et <i>J'aime ma Planète (Ed. Milan)</i> pour la classe.	Un abonnement d'un an au magazine Wapiti pour la classe.
<u>Valeur</u> : 780€	<u>Valeur</u> : 255,35€	<u>Valeur</u> : 214,50€	<u>Valeur</u> : 87,05€

Les quatre gagnants seront déterminés par un jury en fonction des critères de sélection suivants :

- Esthétisme de la création
- Le lien avec le thème
- Les recherches des élèves
- L'originalité de la création
- L'explication de la création

Chaque dotation sera remise à la classe.

La remise des prix aura lieu à UEM au mois de mai l'année prochaine, lors d'une cérémonie de remise des Trophées UEM Energy Kid's 2011-2012. Les quatre classes finalistes seront conviées pour l'événement (déplacement à la charge d'UEM).

UEM et énérgem diffuseront sur leurs sites et tout autre support relatif au concours les noms des écoles gagnantes.

6 ARTICLE 6 - JURY

Le jury sera composé de personnalités et partenaires nommés par UEM et énergem. Le jury examinera dans les 20 jours suivant la date de clôture du concours chacun des dossiers reçus. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

7 ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

8 ARTICLE 8 - ACCES AU REGLEMENT

Le présent est accessible sur le site internet UEM <http://www.uem-metz.fr> et sur demande adressée à UEM.

9 ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE ET ANNULATION

En cas de force majeure (grève, attentat, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), UEM et énergem se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

10 ARTICLE 10 - DROIT DE LA PERSONNALITE

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du Concours feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole. La participation au Concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images de la personne pour les besoins de la relation des événements du Concours.

11 ARTICLE 11 - LITIGE ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par UEM et énergem.

12 ARTICLE 12 - LOIS INFORMATIQUES

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante : UEM Division Marketing Trophées UEM Energy Kid's 2011-2012, 2 place du Pontiffroy – BP 20129 – 57014 METZ Cedex01.